



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION  
n° 2025 - 06 - 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Sylvie MORNÉT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAudeau, Sandra DUBOS, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAudeau à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

Partenariat culturel avec une librairie au sein de la  
Salle de Spectacles La Balise

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est compétent aux termes de ses statuts pour assurer l'exploitation et l'entretien de la Salle de spectacles La Balise qu'elle a édifiée en 2019-2020.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération souhaite étendre l'expérience des spectateurs au-delà des spectacles, avec une offre d'ouvrages littéraires et / ou audio en lien avec les spectacles, sensibiliser les résidents du territoire à la culture, mutualiser les projets afin de fédérer les publics, et créer une synergie locale dans le domaine de la culture avec les acteurs locaux afin de développer le projet culturel au plus près des habitants et pour le plus grand nombre.

La Balise souhaite ainsi mettre en place un partenariat avec un libraire afin de permettre aux spectateurs de poursuivre leur expérience, en leur donnant accès à des ouvrages en lien avec les spectacles, grâce à la mise à disposition du partenaire, d'un espace de merchandising de 1,80 m par 0,80 m, au niveau du bar de La Balise, de manière temporaire, et en lien avec la programmation culturelle, dans les conditions fixées dans le projet de convention en annexe.

À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, une candidature a été réceptionnée en provenance de la Librairie Les Oiseaux Voyageurs (situé 2 rue Gautté, 85800 Saint Gilles Croix de Vie).

Le dossier de présentation répond à l'ensemble des critères.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président et son représentant, à signer la convention de partenariat prévoyant la mise à disposition d'un espace merchandising temporaire d'une durée de trois ans.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 et suivants,  
Vu l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la mise en place d'un partenariat culturel autour du livre publié,  
Vu le rapport d'analyse de la seule proposition reçue de la part de la Librairie Les Oiseaux Voyageurs,  
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 octobre 2025,  
Vu le rapport,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver la mise en place d'un partenariat culturel entre la salle de spectacles La Balise et une librairie selon les modalités présentées au rapport ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour une durée de trois ans.**

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copié conforme,



Le Secrétaire de séance,

André COQUELIN

Givrand, le 22 décembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2025
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 22 DEC. 2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*